

d'état; il soutenoit une guerre mal-reuse contre l'Autriche; tous les partis sentoient que la paix de Campo-Formio n'étoit qu'une trêve: la Russie ne dissimuloit point sa partialité pour l'Autriche: les Suisses, abreuvés d'outrages, excédés de vexation, ne pouvoient qu'attendre avec impatience le moment de seconder les premiers efforts de l'Europe contre la France, pour se tirer de leur fâcheuse situation; leur pays couvroit la partie la plus foible des frontières de la France, ils donnoient la clef de l'Italie, et de l'Allemagne. Le Directoire qui s'étoit placé en état d'hostilités permanentes avec l'Europe, ne pouvoit rien faire de plus politique que de s'en saisir.

Mais quel motif, quel prétexte, le Gouvernement Consulaire pouvoit-il alléguer contre la Suisse qui étoit dans sa dépendance absolue? Dépouillée de toutes ses richesses, complètement déarmée, ouverte de tous côtés aux armes de la France, elle n'aspiroit qu'à vivre tranquille sous ses anciennes lois, et à reprendre cette multitude de gouvernemens distincts dont l'action extérieure s'affoiblit par leur nombre même. Enclavée entre la France Cisalpine, et Transalpine, elle ne pouvoit songer à prendre parti contre le Gouvernement François sans s'exposer à une destruction inévitable. Pourquoi donc tolérer d'abord les brigandages de quelques paysans séduits qu'il auroit été si facile de réprimer, même sans le secours des troupes Françaises stationnées dans les quartiers où ces insurrections factices éclatèrent? Pourquoi encourager ensuite les deux partis opposés (la nation d'une part, et de l'autre, son prétendu Gouvernement) par des déclarations générales, et par des lettres particulières qui sembloient favoriser chacun d'eux? Pourquoi exciter sur cette conduite ambiguë une guerre civile, qu'une lettre du citoyen Talleyrand auroit prévenue deux mois auparavant avec la même

facilité que le message du Colonel Mameluck Rapp l'a terminée deux mois plus tard? Etoit-ce pour se ménager dans des troubles apparens un prétexte d'agrandissement; ou bien pour se jouer du malheur et des affections d'un peuple opprimé, dont on ne secouroit les chaînes que pour lui en faire sentir tout le poids?

Buonaparte comme général avoit dicté la loi, et très durement, au Souverain du Piémont; à ce Prince qui, malgré sa fidélité scrupuleuse avec laquelle il avoit observé ses engagements, avoit été dépouillé de ses Etats et proféré par le Directoire. Devenu Premier Consul, a-t-il rétabli son propre ouvrage et réparé la perfidie d'un gouvernement qu'il avoit moins de droit que personne de décrier? Non; il a pris le Piémont pour lui-même; il a violé la capitulation positive qui permettoit aux sujets du Roi de quitter leur pays, et de disposer de leurs biens; il a fait au Piémont le funeste présent de la loi d'émigration, il y a confisqué, d'un coup, toute la dotation de l'Eglise et des hôpitaux; en un mot, par un seul décret, il l'a fait jouir de toutes les douceurs du Gouvernement révolutionnaire; et sur après cela, de l'exécration d'un peuple aussi indignement traité, il l'a placé sous le régime des commissions spéciales, des gendarmes, et d'une *division* militaire.

Le Gouvernement Consulaire, force sans doute par la raison d'état, à conserver au dehors ce mode d'action révolutionnaire, a-t-il du moins exterminé les restes du jacobinisme de l'intérieur de la France, où il règne, dit-on, par le vœu, par l'amour, par la reconnaissance du peuple François; où les Préfets de Province, où les Maires de villages demandent au Dieu des Chrétiens de prolonger les jours d'un Musulman, aux dépens de leurs; A-t-il rétabli une espèce de liberté civile et personnelle en France? A-t-il assuré l'indépendance des juges